Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Annexe 4

La nomenclature ICPE

La nomenclature ICPE est le document de référence qui classe les installations sous le régime :

- de Déclaration (D), parfois soumis au contrôle périodique prévu par l'article L 512-11 du Code de l'environnement (C),

- ou d'Autorisation (A), parfois assortie de Servitudes (AS), en fonction de seuils définis par décret. Articles R 511-9 à R 511-10 du Code de l'environnement..

Elle s'organise autour de deux parties :
- la première fait référence aux substances utilisées,
- la seconde aux activités.

1ère partie : LES SUBSTANCES	2ème partie : LES ACTIVITES
1100 : Toxiques	2100 : Activités agricoles et animaux
1200 : Comburants	2200 : Agroalimentaire
1300 : Explosibles	2300 : Textiles, cuirs et peau
1400 : Inflammables	2400 : Bois, papier, carton, imprimerie
1500 : Combustibles	2500 : Matériaux, minerais, métaux
1600 : Corrosives	2600 : Chimie, caoutchouc
1700 : Radioactives	2700 : Déchets
1800 : Divers	2900 : Divers

A titre d'exemple, voici un extrait de la nomenclature des ICPE :

N°	Désignation des activités	A, D, S*	Rayon **
1418	Stockage ou emploi de l'Acétylène		
	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	- supérieure ou égale à 50 t	AS	2
	- supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 50 t	A	2
	- supérieure ou égale à 100 kg, mais inférieure à 1 t	D	
1220	Oxygène *(emploi et stockage de l')* La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. supérieure ou égale à 2 000 t	AS	2
	2. supérieure ou égale à 200 t, mais inférieure à 2 000 t	A	2
	3. supérieure ou égale à 2 t, mais inférieure à 200 t	D	
2920	1. Comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant :		
	- supérieure à 300 kW	A	1
	- supérieure à 20 kW, mais inférieure ou égale à 300 kW	DC	
	2. Dans tous les autres cas :		
	- supérieure à 500 kW	A	
	- supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 500 kW	D	1

* A : Autorisation, D : Déclaration, S : Servitude d'utilité publique C : contrôle périodique.
** Rayon d'affichage de l'avis d'enquête publique en km (dans le cas d'une demande d'autorisation).

Boîte Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Annexe 4

Linde Gas s.a.

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

ACETYLENE DISSOUS

Date: 11/09/2003 N° FDS : 001
Date de l'édition précédente: 23/03/2002 Page 1 / 4

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: Acétylène dissous.

Noms commerciaux: Ethyne.
Acétylène -
Acétylène 2.6

Formule chimique: C_2H_2 HC≡CH

Utilisation principale: Eclairage, soudage, intermédiaire de synthèse.

Pour toute utilisation du produit à un(des) usage(s) autre(s) que celui(ceux) indiqué(s) ci-dessus, il est fortement conseillé de prendre l'avis de Linde Gas.

Identification de la société
Linde Gas s.a.
Le Parc Technologique de Lyon
6, Allée Irène Joliot-Curie Bâtiment A
B.P. 63
69802 Saint Priest cedex
Tel. : 04 72 79 62 62
Numéro de téléphone d'urgence:
0825 001 826
Orfila : 01 45 42 59 59

2 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation: Substance.

Composants/Impuretés:
Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

N° CAS: 00074-86-2
N° CEE (EINECS): 2008169

Classification des substances dans le cas d'un mélange (selon directive 67/548/CEE): Sans objet.

Symboles:
F+ : extrêmement inflammable.

Liste des phrases R: R5, R6, R12.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance/préparation (67/548/CEE ou 99/45/CE): 601-015-00-0

Identification des dangers pour l'homme:
Asphyxiant a forte concentration.

Identification des dangers pour l'environnement: Aucun.

Autres:
Gaz dissous.
Extrêmement inflammable.
Désintégrable, instable chimiquement.
Possibilité d'explosion avec ou sans présence d'air.
Ne pas gonfler de ballon à l'acétylène, risque d'explosion.
Ne pas transvaser l'acétylène, risque d'explosion.

4 PREMIERS SECOURS (examen médical)

Inhalation:
De fortes concentrations peuvent entraîner l'asphyxie.
Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie.
Des effets narcotiques peuvent apparaître en faible concentration.
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome.
Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin.
Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
L'inhalation peut causer l'étourdissement, des maux de tête, des nausées ou des troubles de la coordination.

Contact avec les yeux et la peau:
Le contact avec la peau et les yeux n'est pas considéré comme un mode d'exposition possible.

Ingestion:
L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques:
L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture/explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux:
Lors d'une combustion incomplète, formation possible de monoxyde carbone.

Agents d'extinction appropriés:
Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun.

Méthodes spécifiques:
Si possible, arrêter le débit gazeux.
N'éteindre la fuite de gaz que si cela est absolument nécessaire.
Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire.
Eteindre les autres feux.
Lors d'une supposition de fuite d'acétylène (la bouteille devient chaude ou apparition de noir d'acétylène provenant du robinet), fermer le robinet de la bouteille.
Eloigner le récipient et le refroidir avec de l'eau depuis en endroit protégé.
Si l'on ne peut empêcher l'échauffement, il y a risque d'explosion. Evacuer la zone et appeler les pompiers.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers:
Dans les espaces confinés, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Linde Gas s.a.

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

ACETYLENE DISSOUS

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:
Evacuer la zone.
Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone contaminée.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Eliminer toutes les autres sources d'inflammation.

Protection de l'environnement:
Essayer d'arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage:
Ventiler la zone.
Après élimination du produit, contrôler l'atmosphère de la zone avant d'y pénétrer sans appareil respiratoire autonome.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:
Empêcher l'entrée d'eau dans les récipients.
Avant l'introduction du gaz, purger l'air de l'installation.
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Porter des gants et chaussures de protection lors de la manipulation de bouteilles de gaz.

Stockage (quantité limites):
Ne pas stocker dans des endroits où existe un risque de production d'un mélange gaz/ air explosif.
Maintenir éloigné de toute source inflammable (y compris des charges électrostatiques).
Entreposer à l'écart des gaz oxydants et autres corps comburants.
Entreposer le récipient dans un lieu bien ventilé et à une température inférieure à 50°C.
Assurer une mise à la terre adéquate de l'installation.

Utilisations particulières:
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à la pression et température d'utilisation. En cas de doute, consulter votre fournisseur de gaz.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition: Aucune.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle:
Assurer une ventilation appropriée.
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Contrôler l'atmosphère de la zone contaminée avant de s'y introduire sans appareil respiratoire autonome.

Protection respiratoire:
Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les zones où l'atmosphère n'a pas été contrôlée respirable.

Protection des mains: (types des gants):
Porter des gants pendant l'utilisation du produit.

Protection des yeux:
Porter des lunettes de protection aux verres adaptés lors du découpage au chalumeau ou lors du soudage.

Protection de la peau:
Porter un vêtement de protection pendant l'utilisation du produit.

Contrôle de l'exposition liée à la protection de l'environnement: Aucune.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect/Couleur: incolore.
Odeur: Odeur d'ail (difficilement détectable à faible concentration).
Poids moléculaire: 26 g/mol.
Point de fusion: -80,8°C
Point d'ébullition: -84°C (sublimation)
Point éclair: Sans objet.
Température critique: 35°C
Densité relative, gaz (air=1): 0.907
Densité relative, liquide (eau=1): Sans objet.
Pression de vapeur à 20°C: 44 bar.
Solubilité dans l'eau (mg/l): 1185
Solubilité dans des solvants organiques (préciser le solvant):
Acétone : 25 g/l à 10°C, 1 atm
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Sans objet.
Viscosité: 10.3 10^{-5} poises (à 293.15K, 1 atm)
Taux d'évaporation: Sans objet.
Température d'auto inflammation: 305°C.
Domaine d'inflammabilité: 2,4 - 88
Autres: Aucun.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité (utilisation/rejet dans l'environnement):
Peut former un mélange explosif en contact avec l'air.
Peut se décomposer violemment à des températures et/ou pressions élevées ou en présence d'un catalyseur.
En contact avec le cuivre, le mercure ou l'argent peut former des acétylures explosifs.
Ne pas utiliser d'alliages à plus de 70% de cuivre.
Réactions dangereuses avec l'air, l'oxygène et autres moyens d'oxydation, le chlore, des solutions hypochlorées et des vapeurs bromiques.
Peut réagir violemment avec des comburants.

Conditions à éviter:
Présence de mercure, cuivre, catalyseurs, oxydants, comburants, température et pression élevée.

Matières à éviter:
Eviter tout contact avec du cuivre pur, du mercure, de l'argent et alliages à plus de 70% de cuivre.

Produits de décomposition dangereux:
Les produits de décomposition sont l'hydrogène et la suie.
Monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'Enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Annexe 4.

Linde Gas s.a.

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

ACETYLENE DISSOUS

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets dangereux, différés, immédiats, chroniques par:

Inhalation:
Possibilités d'effets narcotiques. Asphyxiant sous forme concentrée.

Contact avec yeux/peau: Aucun.

Ingestion: Aucun.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité (aquatique):
Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

Mobilité (transport vers eaux souterraines):

Tension superficielle: non connue.

Absorption/désorption: Sans objet.

Répartition dans l'environnement: Sans objet.

Persistance, dégradabilité: Sans objet.

Potentiel de bio accumulation:
K_{ow}: Sans objet.
FBC: Sans objet.

Effets divers: Aucun.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination:
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Contacter le fournisseur si de plus amples instructions sont souhaitées.

Résidus dangereux:
Monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

Se conformer aux réglementations européennes, nationale et/ou régionale relative au traitement des déchets

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Désignation officielle de transport: Acétylène dissous.
Numéro UN: UN 1001
Classe ADR/RID: 2
N° de danger ADR/RID: 239
Etiquetage ADR:
Etiquette 2.1 : Gaz inflammables.

Autres informations relatives au transport
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.
Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés.
S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet(quand il existe) est correctement mis en place.
S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Informations figurant sur l'étiquette:

Symboles:
F+ : extrêmement inflammable.

Liste des phrases R:
R5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R12 : Extrêmement inflammable.

Liste des phrases S:
S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Classification ICPE:
1417 : Fabrication d'acétylène.
1418 : Stockage d'acétylène.

Dispositions particulières pour la protection de l'homme et de l'environnement: Aucune.

Législation nationale: Aucune.

16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases R:
R5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R12 : Extrêmement inflammable.

Conseils relatifs à la formation:
Respecter toutes les réglementations nationales et locales.
Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être particulièrement soulignés pendant la formation des opérateurs.

Restrictions d'emploi:
Avant l'utilisation du produit pour une expérience ou un procédé nouveau, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en œuvre.

Autres informations:
Respecter les réglementations nationale et régionale.

Modifications par rapport à la version précédente:
Intégration de la nouvelle directive européenne 2001/58/CE du 27 juillet 2001.
Mise à jour du chapitre 14 relatif au transport en rapport avec la version de l'ADR en vigueur le 1er janvier 2003.

Sources:
Institut National de Recherche et de Sécurité : INRS
National Institute Of Standards and Technologie : NIST
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
Université de Cambridge : Chemfinder.
Institut scientifique de la santé publique.
National Institute for Occupational Safety and Health : NIOSH

Base documentaire des sujets d'Examens de l'Enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Linde Gas s.a.

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

ACETYLENE DISSOUS

Avertissement :
Les informations données dans ce document sont considérées comme conformes à l'état des connaissances de celui qui assure la mise en circulation au moment de l'impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation

Fin du document

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Linde Gas s.a.

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

OXYGENE COMPRIME

Date: 11/09/2003
Date de l'édition précédente: 23/03/2002

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: Oxygène comprimé.

Noms commerciaux:
Oxygène, Oxygène médical,
Oxygène Aviation,
Laser Oxygène,
Biolind ® 4,
Oxygène laser 1 et 2,
Agafrais 4 et Biolind O.

Formule chimique: O_2

Utilisation principale: Soudure, traitement des eaux, découpe, oxygénation, dopage de fours.

Pour toute utilisation du produit à un(des) usage(s) autre(s) que celui(ceux) indiqué(s) ci-dessus, il est fortement conseillé de prendre l'avis de Linde Gas.

Identification de la société
Linde Gas s.a.
Le Parc Technologique de Lyon
6, Allée Irène Joliot-Curie Bâtiment A
B.P. 63
69802 Saint Priest cedex
Tel. : 04 72 79 62 62
Numéro de téléphone d'urgence:
0825 001 826
Orfila : 01 45 42 59 59

2 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation: Substance.

Composants/Impuretés:
Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

N° CAS: 07782-44-7
N° CEE (EINECS): 231 956 9

Classification des substances dans le cas d'un mélange (selon directive 67/548/CEE): Sans objet.

Symboles:
O, comburant.

Liste des phrases R: R8

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance/préparation (67/548/CEE ou 99/45/CE): 008-001-00-8

Identification des dangers pour l'homme:
Irritant pour les voies respiratoires à concentration élevée.

Identification des dangers pour l'environnement: Aucun.

Autres:
Comburant. Entretient vivement la combustion.
Peut réagir violemment avec les matières combustibles.

4 PREMIERS SECOURS (examen médical)

Inhalation:
Une inhalation en continu à des concentrations supérieures à 75% peut causer des nausées, des étourdissements, des problèmes respiratoires et des convulsions.
Déplacer la victime dans une zone non contaminée. Laisser la victime au chaud et au repos.
Appeler un médecin.
Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Contact avec les yeux et la peau:
Le contact avec la peau et les yeux n'est pas considéré comme un mode d'exposition possible.

Ingestion:
L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques:
Entretien la combustion.
L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
Ininflammable.

Produits de combustion dangereux:
Aucun.

Agents d'extinction appropriés:
Tous les agents connus peuvent être utilisés.

Agents d'extinction non appropriés:
Aucun.

Méthodes spécifiques:
Si possible, arrêter le débit gazeux.
Eloigner le récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
En cas de fuite ne pas arroser d'eau le récipient. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers:
Aucun.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:
Evacuer la zone.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Eliminer les sources d'inflammation.
Utiliser un vêtement de protection.

Protection de l'environnement:
Essayer d'arrêter la fuite.
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Linde Gas s.a.

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

OXYGENE COMPRIME

Méthodes de nettoyage:
Ventiler la zone.
Après élimination du produit, contrôler l'atmosphère de la zone avant d'y pénétrer sans appareil respiratoire autonome.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:
Empêcher l'entrée d'eau dans les récipients.
Interdire les remontées de produit dans le récipient.
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et aux pressions et températures d'utilisation.
Ouvrir lentement les vannes afin d'éviter les à-coups de pression.
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.
En cas de doute, consulter votre fournisseur de gaz.

Stockage:
Entreposer à l'écart des gaz inflammables et autres produits inflammables.
Entreposer le récipient dans un lieu bien ventilé et à une température inférieure à 50 °C.
Maintenir éloigné de toute source inflammable, y compris des charges électrostatiques.

Utilisations particulières:
N'utiliser ni huile, ni graisse.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition:
Sans objet.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle:
Ne pas fumer lors de la manipulation du produit.
Eviter une atmosphère enrichie en oxygène (>21%).

Protection respiratoire:
Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les zones où l'atmosphère n'a pas été contrôlée respirable.

Protection des mains: (types des gants): Aucune.

Protection des yeux: Aucune.

Protection de la peau: Aucune.

Contrôle de l'exposition liée à la protection de l'environnement: Aucun.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect/Couleur: Gaz incolore.
Odeur: Inodore.
Poids moléculaire: 32 g/mol.
Point de fusion: -219 °C.
Point d'ébullition: -183 °C.
Point éclair: Sans objet.
Température critique: -118 °C
Densité relative, gaz (air=1): 1.1
Densité relative, liquide (eau=1): 1.1
Pression de vapeur à 20 °C: Sans objet.
Solubilité dans l'eau (mg/l): 39.
Solubilité dans des solvants organiques (préciser le solvant): non connue.
Coefficient de partage K_{ow} (n-octanol / eau): Sans objet.
Viscosité: 2.072 10^{-4} Poises (300K, 1 bar)
Taux d'évaporation: Sans objet.
Température d'auto inflammation: Sans objet.
Domaine d'inflammabilité: Oxydant
Autres:
Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en dessous du sol.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité (utilisation/rejet dans l'environnement):
Peut réagir violemment avec les matières combustibles.
Peut réagir violemment en présence de réducteurs.
Oxyde violemment les substances organiques.

Conditions à éviter:
Présence de réducteurs et de matières organiques.

Matières à éviter: Réducteurs, matières organiques.

Produits de décomposition dangereux: Aucun.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets dangereux, différés, immédiats, chroniques par:

Inhalation:
Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

Contact avec yeux/peau:
Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

Ingestion:
Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité (aquatique): Sans objet.

Mobilité (transport vers eaux souterraines)

Tension superficielle: Sans objet (à 20 °C, 1 bar).

Absorption/désorption: Sans objet.

Répartition dans l'environnement: Sans objet.

Persistance, dégradabilité: Sans objet.

Potentiel de bio accumulation

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CEREN

Annexe 4

Linde Gas s.a.

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

OXYGENE COMPRIME

K_{ow}: Sans objet.
FBC: Sans objet.

Effets divers: Aucun.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination:
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
A l'atmosphère, dans un endroit bien ventilé.

Résidus dangereux: Aucun.

Se conformer aux réglementations européennes, nationale et/ou régionale relative au traitement des déchets

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Désignation officielle de transport: Oxygène comprimé
Numéro UN: UN 1072
Classe ADR/RID: 2
N° de danger ADR/RID: 25
Etiquetage ADR:
Etiquette 2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques.
Etiquette 5.1 : Matières comburantes.

Autres informations relatives au transport
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.
Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés.
S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet(quand il existe) est correctement mis en place.
S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Informations figurant sur l'étiquette:

Symboles:
O, comburant.

Liste des phrases R:
R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Liste des phrases S:
S17 : Tenir à l'écart des matières combustibles.

Classification ICPE:
1220 : Emploi, stockage d'oxygène.

Dispositions particulières pour la protection de l'homme et de l'environnement: Aucune.

Législation nationale: Aucune.

16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases R:
R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Conseils relatifs à la formation:
S'assurer que les opérateurs comprennent les risques de l'enrichissement en oxygène.

Restrictions d'emploi:
Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveau, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en œuvre.

Autres informations:
S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Modifications par rapport à la version précédente:
Intégration de la nouvelle directive européenne 2001/58/CE du 27 juillet 2001.
Mise à jour du chapitre 14 relatif au transport en rapport avec la version de l'ADR en vigueur le 1er janvier 2003.

Sources:
Institut National de Recherche et de Sécurité : INRS
National Institute Of Standards and Technologie : NIST
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
Université de Cambridge : Chemfinder.
Institut scientifique de la santé publique.
National Institute for Occupational Safety and Health : NIOSH

Avertissement :
Les informations données dans ce document sont considérées comme conformes à l'état des connaissances de celui qui assure la mise en circulation au moment de l'impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation

Fin du document

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel Réseau CERENE

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.